

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 7 avr. 2016

Date d'édition: 7 avr. 2016

Version: 1

Page 1/7



## CC2.0 - L4

### SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Nom commercial du produit/désignation:

CC2.0 - L4

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage de la substance/du mélange:

Agent neutralisant pour usage professionnel.

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur (fabricant/importateur/représentant exclusif/utilisateur en aval/revendeur):

**AVET AG**

Eichwiesstrasse 9

CH-8630 Rüti

Téléphone: ++41 (0)55 251 40 60

E-mail (personne compétente): info@encoma.net

Information sur la fiche de données de sécurité et numéro d'appel d'urgence du fournisseur: Sur mandat: Environment Consulting ENCOMA Sàrl: ++41 (0)41 610 12 11 (heures de travail)

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

145 pour les appels de la Suisse ou ++41 (0)44 251 51 51 (24 h). Tox Info Suisse, Zürich (Informations en Allemand, Français, Italien et Anglais). France: numéro ORFILA (INRS) : +33 (0)1 45 42 59 59. Belgique: Centre antipoisons +32 070 245 245

### SECTION 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]:

Classes de risques et catégories des risques	Mentions de danger	Procédure de classification
Lésions oculaires graves/irritation oculaire ( <i>Eye Irrit. 2</i> )	H319: Provoque une sévère irritation des yeux.	

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes des risques:



**GHS07**

Point d'exclamation

Mention d'avertissement: Attention

Consignes en cas de risques pour la santé

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Informations supplémentaires sur les dangers (UE): -

Conseils de prudence Prévention

P264 Se laver mains soigneusement après manipulation.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 7 avr. 2016

Date d'édition: 7 avr. 2016

Version: 1

Page 2/7



## CC2.0 - L4

### Conseils de prudence Réaction

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

### Conseils de prudence Evacuation

P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination de déchets spéciaux.

## 2.3. Autres dangers

### Autres effets nocifs:

Aucune donnée disponible.

## SECTION 3: Composition / informations sur les composants

### 3.2. Mélanges

#### Composants dangereux / Impuretés dangereuses / Stabilisateurs:

identificateurs produit	Nom de la substance Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]	Concentration
n°CAS: 77-92-9 N°CE: 201-069-1	citric acid Eye Irrit. 2 Attention H319	25 - 50 Pds %

Texte des phrases H- et EUH: voir section 16.

## SECTION 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

#### Informations générales:

enlever les vêtements souillés, imprégnés

#### En cas d'inhalation:

Veiller à un apport d'air frais. En cas d'irritation des voies respiratoires, consulter un médecin.

#### En cas de contact avec la peau:

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon.

#### Après contact avec les yeux:

Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

#### En cas d'ingestion:

Rincer la bouche. Faire boire de l'eau en grandes quantités par petites gorgées (effet de dilution).

#### Protection individuelle du premier sauveteur:

Utiliser un équipement de protection personnel.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Lésions oculaires graves/irritation oculaire.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

## SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyen d'extinction

#### Moyen d'extinction approprié:

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant. Combattre les incendies vastes à l'aide d'un jet diffus d'eau ou de mousse résistante à l'alcool. Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>). Poudre d'extinction.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

#### Produits de combustion dangereux:

En cas d'incendie: Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>). Monoxyde de carbone.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

**Date d'exécution:** 7 avr. 2016

**Date d'édition:** 7 avr. 2016

**Version:** 1

Page 3/7



## CC2.0 - L4

### 5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.

### 5.4. Indications diverses

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

## SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

#### 6.1.1. Personnel non formé pour les cas d'urgence

##### Mesures de précautions individuelles:

Eviter tout contact avec les yeux et la peau. Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit.

#### 6.1.2. Équipes d'intervention

##### Protection individuelle:

Aucune donnée disponible.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Lors du maniement de quantités importantes: S'assurer que d'éventuelles fuites pourront être collectées (p.ex. dans des cuvettes ou bouteilles).

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

#### Pour la rétention:

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Eliminer les résidus du produit comme déchet spécial (voir section 13).

#### Pour le nettoyage:

Eau (avec détergent).

### 6.4. Référence à d'autres sections

Maniement sûr: voir paragraphe 7 Protection individuelle: voir paragraphe 8 Evacuation: voir paragraphe 13

### 6.5. Indications diverses

Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

## SECTION 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### Mesures de protection

##### Précautions de manipulation:

Utiliser un équipement de protection individuel (voir section 8).

##### Mesures de protection incendie:

aucunes mesures particulières ne sont exigées.

#### Notice explicative sur l'hygiène industrielle générale

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Eviter tout contact avec les yeux et la peau.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

#### Mesures techniques et conditions de stockage:

Conserver le récipient bien fermé. Stocker entre 5 et 30°C. Protéger du rayonnement solaire.

#### Demandes d'aires de stockage et de récipients:

Pas d'exigences particulières.

**Classe de stockage:** 12 - liquides non combustibles qui n'appartiennent à aucune des classes de stockage indiquées ci-avant

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

#### Recommandation:

Aucune donnée disponible.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 7 avr. 2016

Date d'édition: 7 avr. 2016

Version: 1

Page 4/7



## CC2.0 - L4

### SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

Aucune donnée disponible

#### 8.2. Contrôle de l'exposition

##### 8.2.1. Dispositifs techniques appropriés de commande

Aucune donnée disponible.

##### 8.2.2. Protection individuelle



##### Protection yeux/visage:

Porter des lunettes de protection intégrales conforme au norme EN 166.

##### Protection de la peau:

Il est recommandé de porter des gants de protection chimique conforme à la norme EN 374. Le matériel suivant est approprié: Caoutchouc de nitrile. Laver les vêtements souillés avant de les réutiliser.

##### Protection respiratoire:

Pas nécessaire en cas d'utilisation selon les prescriptions.

##### 8.2.3. Contrôle de l'exposition de l'environnement

Aucune donnée disponible.

#### 8.3. Indications diverses

Aucune donnée disponible.

### SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

##### Aspect

État: liquide

Couleur: incolore

Odeur: sans odour

##### Données de sécurité

paramètre		à °C	Méthode	Remarque
pH	2 - 3	20 °C		
Point de fusion/point de congélation	<i>non déterminé</i>			
Point de congélation	<i>non déterminé</i>			
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	100 °C			
Température de décomposition (°C):	<i>non déterminé</i>			
Point éclair	<i>non applicable</i>			
Vitesse d'évaporation	<i>non déterminé</i>			
Température d'ignition en °C	<i>non applicable</i>			
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	<i>non déterminé</i>			
Pression de la vapeur	<i>non déterminé</i>			
Densité de la vapeur	<i>non déterminé</i>			
Densité	1,26 g/cm <sup>3</sup>	20 °C		
Densité apparente	<i>non déterminé</i>			
Solubilité dans l'eau (g/L)	facilement soluble			
Coefficient de partage: n-octanol/eau	<i>non déterminé</i>			
Viscosité, dynamique	<i>non déterminé</i>			
Viscosité, cinématique	<i>non déterminé</i>	40 °C		

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 7 avr. 2016

Date d'édition: 7 avr. 2016

Version: 1

Page 5/7



## CC2.0 - L4

### 9.2. Autres informations

Aucune donnée disponible.

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Stable si l'utilisation et le stockage correspond aux recommandations données au chapitre 7.

### 10.2. Stabilité chimique

Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

### 10.4. Conditions à éviter

Aucune donnée disponible.

### 10.5. Matières incompatibles

Aucune donnée disponible.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Des produits de décomposition dangereux ne sont pas connus.

## SECTION 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

n°CAS	Nom de la substance	Informations toxicologiques
77-92-9	citric acid	<b>DL50 par voie orale:</b> 3 000 mg/kg (Rat) <b>DL50 dermique:</b> >2 000 mg/kg (Lapin)

#### Toxicité orale aiguë:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Toxicité dermique aiguë:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Toxicité inhalatrice aiguë:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Corrosion cutanée/irritation cutanée:

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

#### Endommagement/irritation des yeux:

Provoque une sévère irritation des yeux.

#### Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Pas de classification compte tenu des données disponibles des composants.

#### Mutagenicité sur les cellules germinales:

Pas de classification compte tenu des données disponibles des composants.

#### Cancerogénité:

Pas de classification compte tenu des données disponibles des composants.

#### Toxicité pour la reproduction:

Pas de classification compte tenu des données disponibles des composants.

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique:

Pas de classification compte tenu des données disponibles des composants.

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée:

Pas de classification compte tenu des données disponibles des composants.

#### Danger par aspiration:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Informations complémentaires:

Pas de données prévues pour la préparation/le mélange. Ce produit n'a pas été examiné. Les informations dans cette section sont déduites des propriétés des ingrédients du produit.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 7 avr. 2016

Date d'édition: 7 avr. 2016

Version: 1

Page 6/7



## CC2.0 - L4

### SECTION 12: Informations écologiques

#### 12.1. Toxicité

##### Toxicité aquatique:

Aucune donnée disponible.

##### Autres informations écotoxicologiques:

Pas de données prévues pour la préparation/le mélange. Ce produit n'a pas été examiné. Les informations dans cette section sont déduites des propriétés des ingrédients du produit.

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

##### Biodégradation:

Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

##### Accumulation / Évaluation:

Aucune donnée disponible.

#### 12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible.

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été effectuée pour les substances de ce mélange.

#### 12.6. Autres effets nocifs

Aucune donnée disponible.

### SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

L'élimination avec les ordures ménagères est défendue. Contacter un service d'élimination de déchets spéciaux.

##### 13.1.1. élimination du produit/de l'emballage

Code de déchet/désignations des déchets selon code EAK/AVV

##### Code des déchets produit:

16 10 01 *	Déchets liquides aqueux contenant des substances dangereuses
------------	--

\*: soumis à une documentation

##### Remarque:

Code de déchet CH selon OMoD

##### Solutions pour traitement des déchets

##### Élimination appropriée / Emballage:

Les emballages vides peuvent être recyclés ou éliminés avec les ordures ménagères.

#### 13.2. Informations complémentaires

Aucune donnée disponible

### SECTION 14: Informations relatives au transport

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

<b>14.1. N° UN</b>
négligeable
<b>14.2. Nom d'expédition des Nations unies</b>
négligeable
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport</b>
négligeable
<b>14.4. Groupe d'emballage</b>
négligeable

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 7 avr. 2016

Date d'édition: 7 avr. 2016

Version: 1

Page 7/7



## CC2.0 - L4

### 14.5. Dangers pour l'environnement

négligeable

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

négligeable

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

non applicable

## SECTION 15: Informations réglementaires

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### 15.1.1. Réglementations EU

autres réglementations (UE):

Aucune donnée disponible.

#### 15.1.2. Directives nationales

Aucune donnée disponible

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été effectuée pour les substances de ce mélange.

### 15.3. Informations complémentaires

Aucune donnée disponible.

## SECTION 16: Autres informations

### 16.1. Indications de changement

C'est la première version basée sur la classification selon les directives 1272/2008/EC et 2015/830/UE.

### 16.2. Abréviations et acronymes

Aucune donnée disponible

### 16.3. Références littéraires et sources importantes des données

Fiche de données de sécurité du producteur. Les fiches de données de sécurité des matériaux primaires.

### 16.4. Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]:

Classes de risques et catégories des risques	Mentions de danger	Procédure de classification
Lésions oculaires graves/irritation oculaire ( <i>Eye Irrit. 2</i> )	H319: Provoque une sévère irritation des yeux.	

### 16.5. Texte des phrases R-, H- et EUH (Numéro et texte intégral)

Mentions de danger
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

### 16.6. Indications de stage professionnel

Le personnel qui s'occupe de l'utilisation, du stockage et du lavage des récipient doit être formé avant de commencer le travail et dans des intervals réguliers sur les dangers et les mesures de protection à prendre. Cela concerne notamment les mesures de sécurité au travail, la protection de la santé et de l'environnement et le premier secours.

### 16.7. Indications diverses

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.